



DOCUMENT DE TRAVAIL

DT/2003/08

# Le dilemme des Dakaroises : entre travailler et « bien travailler »

*Agnès ADJAMAGBO*  
*Philippe ANTOINE*  
*Fatou Binetou DIAL*

## LE DILEMME DES DAKAROISES : ENTRE TRAVAILLER ET « BIEN TRAVAILLER » \*

Agnès Adjamagbo  
IRD Dakar, UR CIPRÉ  
[agnes.adjamagbo@ird.sn](mailto:agnes.adjamagbo@ird.sn)

Philippe Antoine  
IRD Dakar, UR CIPRÉ  
[philippe.antoine@ird.sn](mailto:philippe.antoine@ird.sn)

Fatou Binetou Dial  
IRD Dakar, UR CIPRÉ  
[fdial@ird.sn](mailto:fdial@ird.sn)

**Document de travail DIAL / Unité de Recherche CIPRÉ**  
Septembre 2003

### RESUME

À Dakar, il existe un antagonisme pour les femmes entre travailler (exercer une activité à l'extérieur de la maison) et « bien travailler » (œuvrer pour l'avenir radieux de ses enfants en s'occupant correctement du mari et de sa belle-famille). Pourtant de plus en plus de femmes sont désormais incitées à concilier ces deux rôles concurrents, ce qui modifie nécessairement les relations entre conjoints. La forte participation des femmes à l'activité économique urbaine n'est pas une tendance récente, mais elle tend à devenir de plus en plus nécessaire à la survie des ménages. L'activité professionnelle des femmes, conçue comme relais nécessaire aux responsabilités du mari, tend à prendre de l'ampleur à Dakar. Le fait qu'elle corresponde, à l'origine, à un réflexe de survie explique en grande partie qu'elle se cantonne essentiellement dans le secteur informel ; mais chez l'élite féminine éduquée, le travail joue avant tout un rôle émancipateur. En perdant son caractère facultatif, le travail féminin menace la fonction essentielle du conjoint masculin.

### ABSTRACT

In Dakar, there exists an antagonism for a woman between working (performing an activity outside of the home) and “working well” (working for the future of her children in correctly taking care of her husband and family-in-law). Even so, more and more women are now encouraged to manage these two competing roles, which necessarily modifies relationships among spouses. The strong participation of women in urban economic activity is not a recent tendency, but tends to become more necessary to the survival of the household. Women's professional activity is pursued as a relief of the husband's responsibilities, and is increasing in Dakar. Because women's professional activity is originally a reaction of survival, it is essentially confined to the informal sector; but for the educated elite woman, work plays before anything else an emancipating role. In losing its optional nature, the feminine work threatens the essential function of the husband.

---

\* Paru dans *Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable*, sous la direction de Momar Coumba Diop, Karthala, Paris, pp. 247-272, 2003.

## **Table des matières**

<b>1. LE MARIAGE : UN PASSAGE OBLIGE .....</b>	<b>4</b>
1.1. La sexualité hors mariage : une réalité mal vécue .....	5
1.2. Maris et femmes : une distribution des rôles bien définie .....	6
1.3. Le devoir d'obéissance et d'abnégation .....	7
<b>2. LE MARIAGE : UNE NECESSITE MALMENEES.....</b>	<b>8</b>
2.1. Un célibat de plus en plus long.....	8
2.2. Un conjoint librement choisi .....	9
2.3. Les femmes prennent souvent l'initiative du divorce.....	9
2.4. Lorsque le travail de la femme devient nécessaire .....	10
3.1. Des femmes de plus en plus présentes sur le marché du travail .....	11
3.2. Un emploi correspondant à la formation ? .....	11
3.3. Concilier mariage et travail ? .....	12
3.4. Les femmes chefs de ménage ne sont pas celles que l'on croit .....	14
3.5. L'informel, secteur privilégié des femmes chefs de ménage.....	14
<b>4. PRESERVER LES APPARENCES .....</b>	<b>15</b>
<b><i>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</i></b>	<b><i>16</i></b>

Dans bon nombre de pays africains, l'émancipation sociale et économique des femmes, hors des cadres reconnus du mariage et de la procréation, n'est pas toujours bien acceptée (UNICEF, 2000). La participation des femmes à l'économie, quoiqu'imparfaitement mesurée, n'échappe plus à personne. Aussi cruciale soit-elle, à l'échelle nationale et familiale, cette participation ne constitue pas pour autant un facteur d'amélioration du statut des femmes. La valeur sociale accordée au travail féminin est de loin supplantée par celle assignée à leur rôle d'épouse et de mère. À Dakar, la place concédée à la femme, le travail qu'on attend d'elle, consiste avant tout à s'occuper de son mari et de ses enfants (Lecarme, 1999). Ce principe, bien ancré dans les représentations, est exprimé par l'adage wolof<sup>1</sup> : « *ligeeyu ndey añup doom* »<sup>2</sup>. Il existe ainsi un antagonisme entre travailler (exercer une activité à l'extérieur de la maison) et « bien travailler » (œuvrer pour l'avenir radieux de ses enfants en s'occupant correctement du mari et de sa belle-famille).

L'institution du mariage à Dakar semble immuable et pourtant de nombreux signes montrent que des transformations sont en cours. La sortie croissante des femmes de l'univers domestique pour contribuer à l'acquisition de revenus en constitue l'un des signes les plus perceptibles. De plus en plus de femmes sont désormais incitées à concilier deux rôles concurrents : travailler, tout en continuant de « bien travailler », ce qui modifie nécessairement les relations entre les conjoints. Mais est-ce au point de compromettre l'institution matrimoniale dans sa forme socialement admise ? Où en est le mariage à Dakar ? Qui sont ces femmes qui travaillent aujourd'hui ? En quels termes se posent les enjeux du travail des femmes au sein de l'univers conjugal ? Voici quelques questions auxquelles cette contribution tente de répondre.

L'étude s'appuie, en partie, sur la comparaison des résultats de deux enquêtes : l'une conduite en 1989 (Antoine *et al.*, 1995) et l'autre plus récente, en 2001<sup>3</sup>. Toutes deux ont été menées par des chercheurs de l'IRD et de l'IFAN auprès d'échantillons représentatifs de la population dakaroise<sup>4</sup>. Les données statistiques sont complétées par des témoignages d'hommes et de femmes collectés à l'occasion d'une étude sociologique (Dial, 2000).

## 1. LE MARIAGE : UN PASSAGE OBLIGE

Dans la société sénégalaise, le mariage constitue l'un des principaux événements structurants de la vie des individus, hommes ou femmes. L'étape du premier mariage, correspond au passage incontournable vers la majorité sociale. Il apparaît également comme une condition essentielle à l'épanouissement individuel. Colette Le Cour Grandmaison (1971) soulignait la forte pression sociale qui pesait sur les jeunes filles, les poussant souvent à contracter un premier mariage pour satisfaire les attentes de la famille. Aujourd'hui encore, la première union est symboliquement vécue comme l'occasion de se conformer aux exigences de la famille. Ceci confère à la norme une certaine rigidité, même si les pratiques se caractérisent par plus de souplesse, surtout en milieu urbain. Une fois cette étape franchie, la femme devenue mature, peut alors jouir d'une relative liberté qui lui accorde même le droit de rompre ce mariage<sup>5</sup>.

En contrepartie, cette sur-valorisation de l'institution matrimoniale fait de l'adulte non marié un individu qui bénéficie de peu de considération. La solitude féminine, notamment, n'est tolérée que comme un état transitoire. Même en ville, rester célibataire est une réalité souvent mal vécue, comme l'exprime cette jeune femme âgée de 30 ans : « *Je n'y peux rien, j'ai tout fait pour avoir un mari car mes camarades d'âge sont toutes mariées et elles ont des enfants, et tout. Vraiment, je veux bien me marier* ». Ou encore cette autre jeune femme qui confirme la nécessité de se marier à tout prix : « *Un mari aussi mauvais qu'il soit reste un mari et est nécessaire à la femme* ». De même, la situation de divorcée ne peut se prolonger trop longtemps.

<sup>1</sup> Dakar connaît un processus de wolofisation (Cruise O'Brien, 2002) qui n'est pas seulement linguistique mais aussi culturel. De plus, les différences sociales y sont plus manifestes que les distinctions ethniques.

<sup>2</sup> « Le travail de la mère est le déjeuner de l'enfant » c'est-à-dire la réussite de l'enfant dépend de la bonne conduite de sa maman comme épouse.

<sup>3</sup> Le projet de recherche intitulé « Crise, passage à l'âge adulte et devenir de la famille dans les classes moyennes et pauvres à Dakar » bénéficie d'un financement du Codesria dans le cadre du programme d'appui aux sciences sociales.

<sup>4</sup> L'enquête de 1989 a été conduite sur l'ensemble de l'agglomération dakaroise auprès de 17.900 personnes et 1.557 biographies d'hommes et de femmes ont été recueillies. En 2001, l'échantillon est plus restreint : 4.115 personnes enquêtées dans les ménages et 1.290 biographies collectées.

Les entretiens concernent des personnes choisies dans les échantillons précédents. La plupart des résultats présentés ici sont inédits.

<sup>5</sup> Cependant, les jeunes femmes éduquées et salariées résistent plus facilement aux pressions sociales et entendent faire valoir leurs propres inclinations, tant en ce qui concerne le choix du conjoint que du moment opportun pour se marier.

La rapidité du remariage après divorce est d'ailleurs l'une des particularités marquantes des stratégies matrimoniales à Dakar.

### 1.1. La sexualité hors mariage : une réalité mal vécue

La procréation est une finalité essentielle de l'union conjugale qui légitime l'acte sexuel. La sexualité est souvent présentée comme une soumission de la femme à la loi du désir masculin. Corollaire de cette sexualité conjugale prescrite, la pratique d'une sexualité hors mariage est interdite par les préceptes de l'Islam<sup>6</sup>.

Il existe au Sénégal une relative concordance entre l'âge au premier rapport sexuel et l'âge au mariage chez les femmes (EDS, 1997). En 1997, la moitié des femmes âgées de 25 à 49 ans étaient déjà mariées à 17,4 ans et avaient eu leur premier rapport sexuel à 17,1 ans. Les candidats au mariage commencent ainsi souvent leur sexualité quelques mois seulement avant la formalisation de l'union. Le Sénégal reste d'ailleurs l'un des rares pays où une part importante de femmes découvre l'acte sexuel le jour même du mariage<sup>7</sup> (Bozon, 2001). Le recul du mariage précoce a ainsi entraîné une augmentation de l'âge au premier rapport sexuel. La concordance est toutefois moins prononcée en milieu urbain où ces mêmes chiffres s'élèvent respectivement à 19,6 ans et 17,1 ans. Ce décalage entre le début de la vie sexuelle et l'entrée en union se traduit donc par des naissances hors mariage dont le nombre semble en progression (Delaunay *et al.*, 2001).

À Dakar, selon nos données de 2001, entre la génération née en 1942-56 et celle née en 1967-76, la proportion de premières naissances issues de mères célibataires passe de 8 % à 23 %. Ces naissances hors mariage concernent essentiellement les jeunes femmes entre 20 et 25 ans et sont donc rarement le fait des adolescentes, mais plutôt de jeunes femmes encore célibataires. Tomber enceinte est souvent présenté comme une stratégie des jeunes femmes pour faire accepter le prétendant aux parents ou pour essayer de se faire épouser par un homme<sup>8</sup>. Effectivement, parmi ces mères célibataires, certaines épousent par la suite le père de l'enfant. Cependant, un profond changement s'opère au fil des générations : la part de celles qui épousent le père de leur premier enfant passe de 60 % pour la génération la plus ancienne à seulement 15 % pour la génération la plus jeune. à l'âge de 25 ans, la proportion de femmes qui ont été fille-mères<sup>9</sup> atteint près de 13 % pour la plus jeune génération alors qu'elle n'était que de 3 % pour la génération la plus ancienne. La plupart de ces femmes trouvent tout de même un mari par la suite qui n'est pas le père de leur premier enfant.

La stigmatisation de la sexualité hors mariage ne concerne pas seulement les célibataires, mais aussi les femmes divorcées qui sont souvent l'objet de multiples sollicitations masculines. Elles aussi vivent mal leur sexualité clandestine. En effet, les femmes divorcées doivent conserver un comportement exemplaire pour leurs enfants et rester respectables<sup>10</sup>. La difficulté d'assumer une sexualité hors mariage concourt à un remariage rapide des divorcées, comme l'avoue cette femme : « *La femme doit être mariée surtout si tu découvres le plaisir sexuel, ce n'est pas évident que tu pourras t'abstenir ensuite* ». L'une des raisons du remariage rapide des divorcées est la légalisation des relations sexuelles et la légitimation d'une compagnie masculine.

De la même manière, l'adultère, lorsqu'il est pratiqué par une femme, est gravement condamné par les codes sociaux (Diop, 1982). Il n'en demeure pas moins relativement fréquent. Il perd en revanche de sa gravité quand il est pratiqué par les hommes et tend même à être légitimé par l'existence de la polygamie. Quel que soit le cas de figure, la sexualité hors mariage est donc marquée par le poids du regard social et les femmes,

---

<sup>6</sup> L'étude de Callaway et Creevey (1994) donne toutefois l'impression que l'islam sénégalais est relativement favorable aux femmes par rapport à celui pratiqué dans d'autres régions d'Afrique de l'Ouest, en particulier en pays Haoussa. Il est difficile de savoir dans les comportements ce qui relève de la religion : l'influence de l'islam s'associe continuellement à des forces culturelles anciennes comme nouvelles (Mama, 1997).

<sup>7</sup> Mais ce fait diminue pour les jeunes générations.

<sup>8</sup> On ne raisonne que sur la naissance des enfants, il faudrait prolonger l'analyse à partir du début de la grossesse, et voir la proportion de jeunes filles qui se marient alors qu'elles sont déjà enceintes.

<sup>9</sup> En gardant une définition restrictive : celles qui n'ont pas épousé le père de leur enfant.

<sup>10</sup> À l'image de cette femme qui montre bien la complexité de la situation : « *Étant divorcée, je bénéficiais du soutien de mes prétendants mais si tu viens deux à trois fois sans parler mariage je t'arrête. Je ne pouvais tout de même pas faire durer une relation pareille dans la mesure où j'ai des petites sœurs et de grandes filles et que par conséquent je ne pouvais pas leur interdire ce que moi je fais. J'avoue que c'est une situation très difficile.* »

contrairement aux hommes, ne se voient pas reconnaître la possibilité de jouir pleinement de leur corps en dehors des liens du mariage.

## 1.2. Maris et femmes : une distribution des rôles bien définie

Dans une société islamisée, l'institution matrimoniale organise l'inégalité des statuts entre les conjoints. Malgré une certaine évolution, notamment en milieu urbain, les valeurs fondamentales des modèles initiaux restent encore très prégnantes et les principes et les normes qui régissent les rôles à l'intérieur des couples demeurent bien définis. Ainsi, il revient à la femme d'éduquer les enfants et de tenir le foyer et à l'homme d'assurer les ressources financières du ménage. C'est en effet lui seul qui traditionnellement détient le pouvoir économique et à qui revient, en retour, l'entière responsabilité de l'entretien de la famille (Diop, 1985). Il doit donc subvenir aux besoins essentiels de sa femme et de ses enfants : logement, nourriture, habillement et soins en cas de maladie. En contrepartie, la femme doit se montrer loyale et reconnaissante envers son mari, y compris à travers les épreuves qui peuvent amener celui-ci à se retrouver démuné.

Cet assujettissement économique des femmes est l'un des instruments les plus puissants de la domination masculine. Il n'est cependant pas forcément vécu négativement par les femmes. La représentation des statuts féminins et masculins qui prévaut dans la société dakaroise érige « l'idéologie de la dépendance » de la femme vis-à-vis de l'homme (Nanitelamio, 1995) en une valeur conjugale intangible, une évidence sociale, où l'intérêt économique, autant que social, prédomine. Nombre de femmes reconnaissent volontiers que ce qui compte pour une épouse, c'est l'argent que lui donne son mari, telle cette femme qui déclare : « *L'homme doit gérer sa famille convenablement, puisque à mon avis on ne se marie pas pour ses beaux yeux* ». Jeanne Nanitelamio insiste sur la prégnance de cette idéologie de la dépendance comme condition souhaitée par les femmes : « les Dakaroises sont imprégnées par l'idéal de la femme au foyer ; la nécessité du travail n'intervient que lorsque le soutien familial ou conjugal est difficile ou impossible » (Nanitelamio, 1995 : P.284).

L'importance que prennent les relations économiques entre les conjoints à l'intérieur du ménage se révèle à travers les conflits que peut entraîner la défaillance financière du mari. Tant que celui-ci se montre capable d'assumer convenablement ses obligations à l'égard de sa (ou ses) femme(s) et de ses enfants, la situation de dépendance n'est guère vécue comme telle. Elle n'est que l'expression incontestable d'une norme reconnue de tous et, de surcroît, légitimée par la religion. Mais l'idéal de la dépendance est de plus en plus mis à mal par le mode de vie urbain et les aléas économiques. L'incapacité croissante des hommes à assumer seuls les besoins essentiels du ménage déstabilise le fonctionnement des rapports conjugaux selon les normes établies. Cependant, la plupart des femmes ne souhaitent pas bouleverser ces normes, à l'image de cette commerçante qui ne remet pas en cause la prééminence économique de son mari, même si elle est bien consciente de l'importance de sa propre contribution : « *Le mariage est un secret. Même tes parents ne doivent pas savoir ce qui se passe dans ton mariage. Si tu as de l'argent, que tu t'occupes bien de toi et que les gens disent que c'est ton mari qui l'a fait, c'est bien* ». Codou Bop (1995) fait le même constat : de nombreuses femmes dont les ressources sont les seuls revenus du foyer ne s'en prévalent pas et continuent d'agir sous le contrôle du mari économiquement défaillant.

Certes, les femmes ont toujours joué un rôle économique, comme en témoigne la place prépondérante qu'elles occupent dans le secteur informel de l'économie urbaine (PNUD, 2000) et dans une moindre mesure, dans les emplois salariés. Néanmoins, idéalement, l'argent gagné ne doit pas se substituer au devoir d'entretien du mari. Les revenus de la femme ont avant tout pour finalité de lui permettre d'assumer ses dépenses sociales (éducation et santé des enfants en cas de surinvestissement<sup>11</sup>) et d'apparat (vêtements, produits de beauté, et participation à des cérémonies) de même qu'elles sont pour elles un moyen d'aider leur famille d'origine. Le modèle féminin socialement valorisé demeure avant tout celui de la femme mariée vivant dans l'aisance matérielle et où la générosité du mari lui permet de consacrer ses propres revenus à des dépenses autres que celles relevant du quotidien.

---

<sup>11</sup> Par surinvestissement, nous entendons par exemple le fait de scolariser l'enfant dans le privé. Dans ce cas, certaines femmes sont conduites à prendre en charge le surcoût de cette inscription.

Si les femmes apparaissent dépendantes des disponibilités monétaires du mari et de son bon vouloir, elles conservent cependant une certaine marge de manœuvre. Elles détiennent un réel pouvoir économique sur les hommes, notamment à travers les prestations matrimoniales qui, selon plusieurs auteurs (Le Cour Grandmaison, 1971 ; Fainzang et Journet, 1988), ont connu une inflation prodigieuse ces dernières décennies. En effet, le devoir d'entretien de l'homme vis-à-vis de sa femme prend forme au moment des démarches précédant le mariage. Le règlement des prestations est parfois lourd et peut prendre un certain temps. Comme le rappelait déjà Le Cour Grandmaison il y a trente ans, les femmes et leurs familles développent des stratégies qui font « du prétendant d'abord et du mari ensuite un éternel endetté, un perpétuel obligé » (1971 : 214). La capacité du prétendant à passer l'épreuve consistant à s'acquitter des prestations garantit le sérieux du mari<sup>12</sup>. Toutefois, les données de notre enquête ne confirment pas l'inflation de la dot. Certes, son montant a crû, mais à un rythme moindre que le coût de la vie. Selon nos estimations, la valeur moyenne de la dot est passée de 57.000 Fcfa dans les années 1960 à 175.000 Fcfa dans les années 1990. Actuellement, entre les catégories sociales pauvres et aisées<sup>13</sup>, la valeur moyenne de la dot est comprise entre 95.000 et 420.000 Fcfa<sup>14</sup>. La dot ne représente qu'une partie de l'ensemble des frais engagés lors du mariage : le mari se doit, au minimum, d'acheter le mobilier de la chambre conjugale. L'acquittement de la dot valide le mariage et, sur le plan symbolique, permet à l'homme de revendiquer un certain nombre de prérogatives. La dot constituerait en effet une « sorte d'avance sur la rétribution d'un ensemble de services (domestiques et sexuels) à l'exclusivité du mari » (Diop, 1985 ; Werner, 1993)<sup>15</sup>.

### 1.3. Le devoir d'obéissance et d'abnégation

Le pouvoir économique de l'homme lui confère par ailleurs une véritable autorité morale (*kilifa*). Le mari est dans le couple le responsable moral de la femme et il est généralement mal perçu qu'une femme revendique trop de prérogatives dans son ménage. L'épouse est censée agir sous le contrôle de son mari. Toute contestation est porteuse d'un risque pour l'avenir, notamment celui des enfants : « *ku soor sa jëkër yak say doom, jëkër du moroom sang la*<sup>16</sup> ». La prééminence de l'homme sur la femme trouve sa légitimité dans les normes qui autorisent l'homme à exercer son autorité et à marquer sa supériorité sur son épouse dont la soumission est requise. En résumé, comme le souligne Mireille Lecarme : « on attend d'une épouse et d'une mère la fidélité à son mari, la patience, la persévérance, le courage dans le travail, *muñ*, la pudeur, *kersa*, le respect, *sutura* » (1992 : 316).

L'abnégation, principal devoir des femmes, renvoie directement à leurs responsabilités envers leurs enfants. En plus de leur rôle crucial dans la procréation, elles se doivent, à travers un comportement irréprochable, de garantir la réussite sociale et morale de leur progéniture (Lecarme, 1999). Les représentations populaires établissent en effet un lien de causalité entre la « réussite » d'une femme dans son rôle d'épouse et de mère et celle de ses enfants. Plus elle endure de peines dans son ménage, plus radieux sera l'avenir de ces enfants. Cette idée est illustrée par l'expression wolof communément utilisée lorsqu'un individu a traversé de rudes épreuves avec succès, « *yaayam ligeey na* » c'est-à-dire, sa mère a bien travaillé. À l'inverse, l'échec d'un enfant dans ses entreprises (scolaires, professionnelles, sociales, etc.) est interprété comme la preuve vivante de l'incapacité de la mère à jouer son rôle de bonne épouse. Cela entraîne une dette du fils envers sa mère qui peut s'étendre aux femmes de son lignage. En vertu de ces relations privilégiées entre mère et fils, l'épouse peut craindre que son mari redistribue en priorité son argent à sa mère, à ses tantes, mais aussi qu'il s'efforce d'être un bon *camiñ*<sup>17</sup> envers ses sœurs. Les largesses du fils profitent également à sa mère qui bénéficie d'une reconnaissance symbolique de la part des autres destinataires de cette redistribution.

<sup>12</sup> Dans les années 1950, déjà, le mariage n'était déjà pas matériellement chose aisée (Faye, 2000).

<sup>13</sup> Dans l'enquête de 2001, les ménages ont été classés en 5 catégories en fonction de la possession ou non de certains biens d'équipement. Plus de la moitié des ménages est très pauvre (27,5 %) ou pauvre (26,3 %). Un quart est dans une situation intermédiaire (25 %). Une minorité connaît des conditions de vie meilleures (14,3 %) et enfin, certains sont plus aisés (6,7 %). Les 53,8 % de pauvres à Dakar en 2001 sont à rapprocher d'autres informations qui donnaient respectivement 46 % de pauvres en 1991, 58 % en 1994 et 51 % en 1996 (Razafindrakoto et Roubaud, 2002).

<sup>14</sup> Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est d'environ 40.000 Fcfa en 2002. Ce salaire minimum ne concerne que les travailleurs du secteur moderne.

<sup>15</sup> En principe, en cas de divorce demandé par la femme, la dot doit être remboursée au mari. Mais il semblerait qu'à Dakar ce principe ne soit pas toujours respecté et certaines femmes considèrent que les « services rendus » les dégagent de toutes obligations de restitution de la dot (Werner, 1993).

<sup>16</sup> « Tout le mal qu'une femme fera à son mari compromet l'avenir de ses enfants, car le mari n'est pas l'égal de sa femme, il est son seigneur ».

<sup>17</sup> Un *camiñ* est un frère au sens strict et, au sens plus large, un homme du même groupe d'âges qui apporte un réconfort moral et financier. La femme bénéficiaire est la sœur, appelée « *jigeen* » en wolof.

Les exigences d'obéissance et de dépendance sont renforcées par la polygamie. La plupart des femmes ne souhaitent pas connaître cette situation, mais elles n'ont d'autre solution que de l'accepter si tel est le choix du mari. La polygamie se porte bien à Dakar et peu de femmes peuvent échapper à son risque potentiel (Antoine et Nanitelamio, 1996). Que la femme soit dans une union polygame ou non, elle risque un jour de connaître cette situation et s'avère prête à bien des concessions pour l'éviter. À Dakar, la proportion de femmes qui vivent dans une union polygame varie peu d'une génération à l'autre : à l'âge de 40 ans, environ 40 % des femmes ont déjà vécu dans une union polygame. Pour beaucoup d'entre elles, c'est une source de rivalité quotidienne et de concurrence stressante<sup>18</sup>, et pas seulement pour celles qui sont déjà en situation de polygamie. Les femmes mariées à un monogame risquent toujours d'apprendre, un jour ou l'autre, l'existence d'une co-épouse. Face à cette concurrence féminine effective ou potentielle, l'épouse doit surenchérir dans l'exemplarité.

L'importance de l'institution matrimoniale dans la société sénégalaise n'empêche pas un certain nombre de remises en question qui conduisent à porter un nouveau regard sur le mariage.

## 2. LE MARIAGE : UNE NECESSITE MALMENE

Plusieurs signes montrent que l'institution du mariage subit de profondes mutations. Parmi celles-ci, certaines méritent d'être développées : la période de célibat se prolonge, le choix du conjoint est de plus en plus individualisé, le divorce est relativement fréquent et la contribution économique des femmes est de plus en plus nécessaire au budget familial.

### 2.1. Un célibat de plus en plus long

Il y a encore quelques décennies, il était de bon ton pour une femme de se marier très jeune et de rester en union aussi longtemps que possible. L'union ne devait se rompre que par le décès d'un des conjoints. Aujourd'hui les pratiques changent et plusieurs travaux<sup>19</sup> ont souligné le recul de l'âge au premier mariage au Sénégal (Adjamagbo et Antoine, 2002). Ce phénomène est particulièrement visible à Dakar. En effet, chez les hommes, quelle que soit la génération<sup>20</sup>, il n'y a guère de mariage avant 20 ans<sup>21</sup>. À l'âge de 30 ans des différences notables apparaissent : alors qu'un homme sur deux était déjà marié dans la génération 1942-56 (soit vers la fin des années 70), ils ne sont plus qu'un sur quatre dans la génération 1967-76 (correspondant peu ou prou à la période actuelle).

Chez les Dakaroises, le mariage précoce tend à disparaître : un tiers des femmes étaient déjà mariées à 15 ans pour la génération 1942-56 et seulement 2 % pour la plus jeune génération (née entre 1977-86). À 20 ans, l'écart reste important entre ces deux générations : près de 7 femmes sur 10 sont mariées contre moins de 2 femmes sur 10 pour la plus jeune génération. À l'âge de 30 ans, on perçoit encore mieux l'ampleur des changements : à cet âge, quasiment toutes les femmes de la génération la plus ancienne étaient mariées pour seulement une sur deux dans la génération 1967-76 (ce qui correspond à la période actuelle, car c'est cette génération qui atteint la trentaine actuellement). Ce célibat prolongé des femmes est aussi le résultat d'une contrainte liée à une pénurie d'hommes sur le marché matrimonial du fait des difficultés que ces derniers rencontrent pour acquérir une stabilité économique. Cet homme, comptable, résume bien la situation « *Si je reste célibataire, c'est par obligation parce que je n'ai pas beaucoup d'argent et je ne voudrais pas me marier avec une femme et ne pas pouvoir satisfaire tous ses besoins. Depuis l'enfance, j'ai toujours souhaité me marier à l'âge de 22 ans, mais cela n'a pas été possible à cause de la conjoncture actuelle* ». Devant l'ampleur des difficultés économiques et la difficile insertion sur le marché du travail, les hommes hésitent à s'engager dans une union. En effet, « lorsque les prestations familiales et les dépenses du couple reposent sur les seuls revenus de l'homme, le mariage est une lourde décision. » (Bocquier et Nanitelamio, 1991). Ce

---

<sup>18</sup> La femme ne doit pas seulement faire face à la concurrence de sa rivale (Ndione, 1993), mais aussi parfois aux critiques de ses belles-sœurs.

<sup>19</sup> En particulier les différentes enquêtes démographie et santé (EDS).

<sup>20</sup> Dans l'enquête biographique, nous avons distingué plusieurs générations : les personnes âgées de 25 à 34 ans nées entre 1967 et 1976, les 35-44 ans (1957-66) et les plus âgées (45-59 ans) nées entre 1942 et 1956. Ces générations ont connu des événements socio-démographiques (mariage, naissance, entrée dans la vie active, etc.) à des périodes historiques différentes. Ce sont donc les mêmes cohortes qui sont suivies au cours du temps.

<sup>21</sup> Nous avons calculé l'évolution de la proportion de personnes déjà mariées à différents âges pour différentes générations de personnes socialisées à Dakar avant l'âge de 15 ans (c'est-à-dire de véritables citoyens dakarois).



constat permet d'avancer que le retard de l'âge au mariage des femmes découle en partie du mariage plus tardif des hommes (Antoine, Djiré et Laplante, 1995).

## **2.2. Un conjoint librement choisi**

Le mariage était traditionnellement une affaire de famille. Le choix du conjoint pour le jeune homme et la jeune fille revenait aux parents qui menaient les négociations et faisaient les démarches. En cas de divorce, la femme retournait chez ses parents qui se chargeaient de lui trouver un autre mari puisque ce rôle leur appartenait (Diop, 1985). Le système d'échange préférentiel favorisait le mariage endogamique entre cousins et cousines (Fainzang et Journet, 1988).

Aujourd'hui, le système s'est transformé. Les liens de parenté entre époux ne sont plus la règle dominante. En 2001, selon nos enquêtes biographiques, seulement 4 femmes sur 10 déclarent avoir un lien de parenté avec leur époux et le mariage imposé se fait de plus en plus rare. Seule une minorité de femmes à Dakar (17 %) déclare n'avoir pas été consentante à son union, mais il s'agit essentiellement de femmes appartenant aux plus vieilles générations qui se sont mariées dans les années 1960-1970.

Même si l'aval des parents reste nécessaire pour la formalisation de l'union, ceux-ci interviennent de moins en moins dans le choix du conjoint qui relève désormais davantage d'une entente réciproque entre les deux partenaires. Les ami(e)s jouent aujourd'hui souvent le rôle d'intermédiaire dans la formation des couples. Le conjoint est choisi fréquemment hors du réseau familial. C'est essentiellement dans le voisinage que les futurs époux font connaissance.

Le seul aspect qui semble résister aux transformations en cours est la différence d'âges entre les conjoints. En effet, aujourd'hui encore, celle-ci se situe en moyenne autour d'une dizaine d'années. La persistance d'une telle différence n'est probablement pas sans lien avec le phénomène déjà évoqué selon lequel la plupart des hommes accèdent à une certaine autonomie financière de plus en plus tard. Les jeunes femmes candidates au premier mariage, c'est-à-dire âgées de 20 ans en moyenne, ont plus de chances de trouver un mari économiquement stable parmi les hommes âgés de 30 ans que parmi ceux de leur génération. La différence d'âges contribue à maintenir un certain ascendant de l'homme sur la femme. Néanmoins, le développement de la scolarisation des filles nuance cette permanence. Plus la femme est instruite, plus l'écart d'âges avec son conjoint se réduit. On compte ainsi en moyenne une différence de 14 ans dans les couples dont la femme est non-scolarisée, contre 9 ans lorsque la femme a suivi des études secondaires ou plus. Les femmes qui ont suivi des études primaires se situent entre ces deux valeurs.

## **2.3. Les femmes prennent souvent l'initiative du divorce**

Paradoxalement, bien que l'institution matrimoniale demeure une valeur sociale très prisée, les divorces s'avèrent particulièrement fréquents à Dakar. En 2001, l'enquête montre qu'un quart des unions s'est rompue dans les dix premières années du mariage et un tiers avant 20 ans. La plupart des divorces se produisent à l'instigation de la femme (dans plus de 80 % des cas, quelle que soit la génération). Les femmes ayant suivi des études secondaires ont tendance à divorcer plus souvent que leurs consœurs moins instruites et recourent davantage à une procédure judiciaire. Une analyse statistique multivariée montre que, toutes choses égales par ailleurs, les jeunes générations, les femmes instruites et les salariées divorcent plus rapidement. En revanche, les femmes ayant plus de trois enfants ont tendance à moins divorcer que celles qui ont une progéniture plus réduite. Les femmes qui divorcent ne deviennent pas indépendantes pour autant. Beaucoup sont accueillies par la parenté avant un remariage rapide : une divorcée sur deux est remariée 4 ans après la rupture. Le statut de divorcée n'est bien souvent qu'une étape, qu'un court épisode de la vie.

Les raisons qui motivent le divorce ne semblent guère avoir changé durant les quarante dernières années. Parmi les principales causes évoquées par les femmes, le défaut d'entretien par le mari vient nettement en tête (Thoré, 1964 ; Diop, 1985 ; Nanitelamio, 1995 ; Dial, 2001). S'y ajoute, comme le souligne Abdoulaye Bara Diop (1985), l'abandon du domicile conjugal, motivé lui aussi par des raisons économiques : la plupart du temps, le mari déserte son foyer parce qu'il n'arrive plus à assumer les charges ou bien l'épouse quitte le

domicile conjugal lorsque son conjoint ne subvient plus à ses besoins<sup>22</sup>. C'est précisément lorsque les individus ne parviennent plus à assumer leurs rôles prescrits que le divorce s'impose comme solution.

En second, viennent les tensions avec la belle-famille, le manque d'amour entre les conjoints et l'alcoolisme du mari. Les problèmes avec la co-épouse, l'infidélité du mari, le maraboutage, ou simplement la répudiation, bien que plus rarement évoqués, figurent également dans la liste des motifs indiqués (Dial, 2000). Les entretiens conduits confirment cette hiérarchie des motifs : l'opinion la plus fréquemment avancée est qu'une femme ne peut rester auprès d'un mari incapable de lui assurer un niveau de vie décent. Telle cette femme âgée d'une quarantaine d'années qui déclare : « ... je fais du commerce de poisson depuis dix ans. J'ai divorcé pour la deuxième fois parce que mon mari ne faisait aucun effort. Chaque fois que je lui demandais quelque chose, il me rétorquait « amouma, amouma dara » je n'ai pas, je n'ai rien ». Ou encore cette autre femme qui témoigne. « Je me suis mariée avec un parent (un oncle, un tôlier). J'ai divorcé parce qu'il refusait de travailler. J'ai dû vendre tous mes bijoux pour le financer, mais en vain. Ma situation était dramatique : avec un mari qui ne veut rien faire et tout ce que j'avais à faire comme dépense surtout. ».

La polygamie peut être à l'origine du défaut d'entretien. Elle contribue en effet, dans certains cas, à alourdir les charges du mari qui n'est plus capable d'assumer de manière convenable les dépenses de chacune des épouses et de leurs enfants. Dans ces conditions, le divorce peut apparaître comme une forme de résistance à une polygamie imposée.

D'une manière générale, le défaut d'entretien est particulièrement mal vécu par les femmes lorsque le mari dispose de ressources financières qu'il refuse de consacrer aux dépenses essentielles du ménage et les réserve à d'autres fins, notamment pour soutenir sa famille d'origine. Certaines femmes revendiquent implicitement la priorité dans la redistribution des ressources du mari. Autrement dit, selon elles, les services rendus en tant qu'épouse (maternité, éducatrice, etc.) appellent une contrepartie qui passe avant la dette envers la mère.

L'incapacité financière du mari n'est cependant pas toujours l'expression de sa mauvaise volonté. Elle peut également résulter de son inactivité ou de l'insuffisance de ses revenus ; situations de plus en plus fréquentes du fait de la dégradation du marché du travail. L'inactivité de l'homme pose alors problème car elle compromet le caractère facultatif de l'activité féminine. S'il est vrai que l'homme doit entièrement prendre en charge sa femme, l'inverse ne peut aboutir qu'à une situation conflictuelle dans le couple.

#### **2.4. Lorsque le travail de la femme devient nécessaire**

Les difficultés économiques des ménages peuvent ainsi modifier profondément les relations entre les conjoints. En dehors de la solution extrême du divorce, le défaut d'entretien pousse la femme à rechercher une activité rémunératrice pour pallier les défaillances du mari. Projetées hors du foyer conjugal à la recherche de revenus, les femmes sont conduites à cumuler les rôles : elles se doivent désormais d'être épouses et substituts du mari. L'institution familiale en milieu urbain se trouve ainsi bouleversée : le déclin du pouvoir économique du chef de ménage affaiblit son autorité et porte un coup à la prééminence masculine dans la gestion du ménage. En effet, lorsque la participation financière de la femme tend à supplanter celle du chef de ménage, elle suscite un renversement des rôles qui entame profondément les schémas normatifs de l'univers conjugal. Au Sénégal, les règles sociales qui régissent les rapports entre hommes et femmes conçoivent difficilement que la femme s'érige en chef de famille.

### **3. TRAVAILLER POUR UNE FEMME : OBLIGATION ECONOMIQUE OU EMANCIPATION ?**

La participation des femmes aux revenus du ménage est encore mal appréhendée dans les statistiques officielles. Socialement, elle reste négativement connotée car elle contribue à étendre l'univers social des femmes hors des sphères habituellement admises par l'institution traditionnelle du mariage. Le travail féminin, surtout quand il se substitue à celui du mari, génère la crainte chez les hommes de voir leurs

---

<sup>22</sup> Ce n'est pas une spécificité urbaine. En milieu rural le phénomène est largement répandu comme le prouve la dénomination de « *xalwaani* » donnée aux jeunes femmes qui quittent le domicile conjugal pour retourner chez leurs parents lorsque le mari ne pourvoit plus aux ressources (A.B. Diop, communication personnelle).

épouses se montrer moins obéissantes et soumises. Cette crainte est-elle fondée ? Le travail concurrence-t-il le mariage comme moyen d'émancipation des femmes ? L'activité professionnelle des femmes peut-elle vraiment remettre en question la stabilité de l'institution matrimoniale dans la société en compromettant notamment la prééminence masculine ? L'augmentation de la part des femmes engagées dans les études est-elle révélatrice d'une tendance affirmée de recherche d'autonomie hors de la sphère conjugale ?

### **3.1. Des femmes de plus en plus présentes sur le marché du travail**

La comparaison des enquêtes de 1989 et 2001 est riche d'enseignements. En l'espace de 12 ans, on ne note qu'une légère progression de la présence des femmes de plus de 15 ans sur le marché de l'emploi à Dakar (35 % en 1989 contre 37 % en 2001). Cependant la situation diffère entre les groupes d'âges. Une plus grande proportion de femmes âgées de 30 à 59 ans s'insère sur le marché du travail : 45 % en 1989 et 50 % en 2001. La proportion de femmes de 15 à 29 ans se déclarant actives<sup>23</sup> augmente également (malgré la prolongation des études des jeunes filles), passant de 26 % en 1989 à 31 % en 2001.

Cette vision globale ne rend pas compte de la diversité des situations liées à l'acquisition d'un bagage scolaire. Parmi les jeunes femmes, la part des non scolarisées a diminué, passant de 42 % en 1989 à 28 % en 2001. La progression touche tous les niveaux scolaires. La différence est encore plus marquée pour les femmes de 30 à 59 ans : alors que 65 % d'entre elles n'étaient pas allées à l'école en 1989, la proportion n'est plus que de 46 % en 2001<sup>24</sup>. Le niveau d'instruction des femmes de ce groupe d'âges a également augmenté : en 2001, 30 % d'entre elles ont atteint ou dépassé le niveau secondaire contre 17 % en 1989.

Les femmes les plus instruites n'ont certainement pas les mêmes aspirations professionnelles que leurs consœurs n'ayant pas ou peu fréquenté l'école. Selon le niveau d'instruction atteint, la proportion de celles qui travaillent n'a pas toujours évolué de la même façon. Ainsi, parmi les jeunes femmes de moins de 30 ans peu ou pas instruites, 27 % exerçaient une activité en 1989 et 33 % en 2001. Parmi les plus instruites, la majorité va évidemment encore en classe à ces âges-là. Passée la trentaine, le schéma change : ce sont les femmes dotées d'un capital scolaire qui, proportionnellement, sont les plus actives, et l'on n'observe guère de variation sensible entre 1989 et 2001 (respectivement 37 % et 40 %). Parmi les femmes ayant atteint les niveaux de scolarisation les plus élevés, 60 % travaillaient en 1989 et 63 % en 2001.

L'aspiration au travail n'est pas toujours couronnée de succès puisque, parmi les femmes instruites, 15 % cherchaient un emploi en 1989 et 10 % en 2001. À l'inverse, quelle que soit la période, seulement 1% des femmes non instruites se déclare<sup>25</sup> à la recherche d'un emploi. Cette très faible proportion montre que le travail ne fait pas partie de leurs projets, mais aussi qu'elles sous-estiment peut-être leurs chances d'accéder à un emploi. Pour ces femmes sans grande qualification, les termes de l'alternative sont simples : soit elles accèdent à des emplois peu qualifiés de manutention<sup>26</sup>, de services domestiques, ou elles pratiquent l'auto-emploi dans le micro-commerce, dans certaines activités de services (coiffure, couture, etc.) ; soit elles restent à la maison, comme c'est le cas de plus de la moitié d'entre elles.

### **3.2. Un emploi correspondant à la formation ?**

Les femmes ayant suivi des études secondaires ou supérieures sont plus présentes sur le marché du travail, mais ont-elles pour autant un travail qui correspond à leur formation ? L'effet de la dégradation du marché de l'emploi est très perceptible. En 1989, parmi les femmes de 30 à 59 ans qui ont fait des études secondaires ou plus et qui travaillent, 46 % avaient un emploi de cadre, censé correspondre à leur formation, et aucune ne se livrait au commerce comme activité principale. La majorité occupait des emplois tertiaires. En 2001, la situation s'est fortement modifiée : 18 % seulement des femmes diplômées du même groupe d'âges sont cadres, les autres exercent surtout des activités administratives ; une minorité s'est tournée vers le secteur informel dans le commerce (10 %) ou l'artisanat (8 %). S'agit-il d'une discrimination sexiste ? En partie seulement, car dans la même période la situation s'est également détériorée pour les hommes diplômés parmi

---

<sup>23</sup> C'est-à-dire exerçant un emploi en tant que salariée, indépendante, apprentie ou aide familiale ou étant à la recherche d'un emploi.

<sup>24</sup> Ce chiffre signifie également que près d'une femme adulte sur deux résidant à Dakar en 2001 n'a pas été scolarisée !

<sup>25</sup> Ou est considéré comme tel par leur entourage. Ces données sont en effet issues d'une enquête ménage où une personne répond pour toute la famille.

<sup>26</sup> Oumoul Khayri Niang (1997) décrit bien les conditions de travail des ouvrières dans les conserveries de poisson. Ces entreprises tirent profit de la dextérité de ces femmes formées sur le tas et recrutées le plus souvent sur la base d'un contrat journalier.

lesquels la proportion de cadres est passée de 63 % en 1989 à 42 % en 2001. Les difficultés d'accès à un emploi à la hauteur de ses qualifications sont encore plus nettes si l'on ne considère que les femmes ayant fait des études supérieures. Cette fois, la discrimination est patente : moins nombreuses que les hommes à accéder à l'enseignement supérieur, les femmes se voient également pénalisées à la sortie de cet enseignement en accédant moins souvent qu'eux aux fonctions d'encadrement.

Le même constat de déqualification peut être établi pour les femmes qui se sont arrêtées au niveau du secondaire. Une large majorité était employée dans le tertiaire en 1989 (72 %) et seulement 21 % se livraient à des activités de commerce ou d'artisanat. Elles ne sont plus que 59 % en 2001 à être employées et 36 % se sont tournées vers le secteur informel. Pour les femmes moins instruites, les choix sont réduits, quelle que soit l'époque, elles investissent en grand nombre dans le commerce (68 % en 1989, 76 % en 2001). Il s'agit bien souvent de micro-commerce de détail, sur le pas de la porte du domicile. Cette activité est conciliable avec les activités domestiques et convient bien à certains maris réticents qui ne souhaitent pas que leur femme s'éloigne trop du voisinage domestique.

Les jeunes filles pas ou peu instruites sont moins présentes dans les activités de commerce. Lorsqu'elles y participent, c'est souvent en tant qu'aides familiales, c'est-à-dire pour le compte de leur mère ou d'une tante. En revanche, une grande part de ces femmes de 15-29 ans occupe des emplois de domestiques. En particulier, plus de la moitié des jeunes femmes non scolarisées exerce une activité de bonne ou de lingère au service d'une famille. Mais du fait de l'accroissement des difficultés financières de leurs patrons ou patronnes, les conditions de travail de ces domestiques se détériorent, malgré la législation en vigueur (Diaw, 1997).

### **3.3. Concilier mariage et travail ?**

La comparaison entre les emplois occupés en 1989 et 2001 donne une vision relativement statique de l'emploi féminin. La perspective biographique de nos enquêtes montre que bien plus de femmes ont travaillé à un moment de leur vie que ne le laissent apparaître les chiffres précédents. En effet, si l'on s'intéresse à l'ensemble de la vie des femmes, on s'aperçoit qu'une grande part d'entre elles a travaillé au cours de sa vie. Ainsi, en 2001, parmi les femmes âgées de 45 à 59 ans, près de 80 % avaient exercé un emploi à un moment ou l'autre de leur vie, ce qui constitue un net changement par rapport à 1989 où les femmes de ce groupe d'âges n'étaient que 60 % à avoir déjà travaillé (Bocquier, 1996). Ce pourcentage est calculé en repérant dans l'histoire de vie de la femme les périodes où elle a exercé une activité, même si elle n'en exerce plus au moment de l'enquête. Ce passage par le monde du travail concerne davantage les femmes ayant suivi des études. En 2001, 75 % des femmes âgées de 45 à 59 ans ayant fait des études primaires, 92 % de celles ayant fait des études secondaires et toutes celles qui avaient suivi des études supérieures avaient déjà travaillé au cours de leur vie. Cette vision plus dynamique de la vie professionnelle des femmes montre bien que, pour beaucoup d'entre elles, se succèdent périodes d'activité et d'inactivité. Ces ruptures dans la trajectoire professionnelle s'expliquent-elles par des raisons familiales ? L'enchaînement des événements entre vie active, vie féconde et vie matrimoniale, révèle un certain nombre de faits<sup>27</sup>.

Il ressort de l'analyse qu'une fois mariées, ce sont surtout les femmes ayant suivi des études qui entament (ou reprennent) plus rapidement une activité. Il leur est plus facile de trouver du travail alors que les non diplômées, qui s'orientent majoritairement vers le petit commerce ou l'artisanat, doivent au préalable rassembler des fonds pour démarrer leur activité. Par ailleurs, les périodes de grossesse freinent l'entrée en activité ou sa reprise. Plus la femme vieillit, plus les charges du ménage s'accroissent avec le nombre d'enfants et leur éventuelle scolarisation. Cependant, les enfants qui grandissent et acquièrent de l'autonomie sont susceptibles de prendre en charge les plus jeunes. Les mères se trouvent ainsi déchargées de certaines tâches domestiques et peuvent se consacrer à des activités rémunératrices. Philippe Bocquier (1996) a montré qu'à l'approche de la quarantaine, de nombreuses femmes accèdent à un emploi indépendant. Chez certaines femmes, le début d'une activité rémunérée est certes tardif, mais elle se poursuit à un âge très avancé. En effet, en 2001, 23 % des femmes âgées de 60 à 65 ans et 15 % des femmes de 65 ans et plus exercent encore des activités dans le secteur informel.

---

<sup>27</sup> Ces explications renvoient à des analyses biographiques présentées par ailleurs (Antoine, 2001). Nous considérons tout d'abord le devenir des femmes qui n'étaient pas (ou plus) en activité au moment de leur premier mariage, et nous nous intéressons au temps qui s'écoule entre le début de leur première union et l'exercice éventuel d'une activité rémunérée.

Ce schéma risque toutefois d'être profondément modifié par la baisse de la fécondité au Sénégal (Antoine et Adjamagbo, 2002). Le phénomène a déjà pris plus d'ampleur à Dakar où, selon les résultats de notre dernière enquête, les Dakaroises, au sens strict (c'est-à-dire les femmes socialisées à Dakar avant 15 ans), voient leur descendance à l'âge de 30 ans passer de 4 enfants par femme en moyenne (génération 1942-56) à 1,4 enfants (génération 1967-76). Même chez les femmes non-scolarisées, la fécondité baisse très rapidement, passant de 5,7 à 2,2 enfants en moyenne dans un intervalle de 25 ans. Par ailleurs, l'âge médian à la première naissance (c'est-à-dire l'âge auquel la moitié des femmes d'une génération a déjà un enfant) est passé de 19,4 ans à 24 ans entre la génération 1942-56 et la génération 1967-76. Si de telles tendances persistent, les enfants vont constituer une charge de moins en moins lourde. La vie féconde sera plus resserrée dans le temps et donc moins contraignante pour les femmes.

Un fait majeur doit être souligné : la séparation avec le conjoint accélère nettement l'entrée en activité. En effet, les liens entre activité féminine et divorce sont étroits. Nous l'avons vu, c'est souvent parce que le mari ne subvient plus convenablement aux besoins du ménage et que la femme doit s'y atteler, que l'union est rompue. Les femmes qui ont divorcé entrent nettement plus rapidement en activité que les femmes mariées. Le divorce, ou sa perspective, conduit les femmes à subvenir par elles-mêmes à leurs besoins. Cette situation n'est pas toujours bien vécue puisque, comme nous l'avons souligné, les femmes divorcées ne tardent généralement pas à se remarier. Mais il est possible aussi que le divorce offre l'opportunité aux femmes d'exercer une activité que leurs ex-maris leur interdisaient (Dial, 2001). Pour certaines femmes, en effet, l'accès au salariat représente la concrétisation d'une volonté d'indépendance ; le divorce est alors « le prix à payer pour assurer son autonomie » (Bocquier, 1996).

Mais qu'en est-il des femmes qui travaillaient avant leur mariage ? Les jeunes générations déjà engagées dans la vie active quittent plus rapidement leur premier emploi que la génération la plus ancienne<sup>28</sup>. Rares sont celles qui se déclarent au chômage, ce qui traduit une incompatibilité entre mariage et travail, surtout dans les premières années où la priorité est donnée à la maternité. Si les exigences de la procréation conduisent les jeunes épouses à abandonner leur emploi pendant un certain temps, elles semblent n'avoir, en revanche, que peu d'effet lorsque les femmes se trouvent engagées depuis longtemps dans une activité rémunérée, surtout de type salarié<sup>29</sup>. Certaines d'entre-elles s'arrêtent le temps d'un congé de maternité et reprennent leur travail par la suite. Si la période entourant la naissance d'un enfant s'accorde difficilement avec l'exercice d'une activité rémunératrice, le recrutement d'une domestique constitue un recours pour les mères travailleuses. Sans ce précieux relais, bien des femmes ne pourraient concilier activité professionnelle et entretien du foyer. Cette pratique est loin d'être marginale à Dakar. En effet, près d'un ménage sur trois à Dakar emploie une bonne<sup>30</sup>. Grâce au recours à la domesticité ou à la main-d'œuvre familiale, l'arrivée d'un enfant ne justifie plus nécessairement l'arrêt d'activité des femmes.

Cette concurrence entre les rôles d'épouse et de mère et l'exercice d'une activité rémunérée devrait s'atténuer quand les femmes occupent la situation de chef de ménage. On peut alors supposer qu'elles sont davantage présentes et peut-être mieux placées sur le marché de l'emploi. Mais qu'en est-il réellement à Dakar ?

---

<sup>28</sup> Dans ce cas, on s'intéresse au devenir des femmes célibataires qui exerçaient une activité rémunérée et à une éventuelle rupture de leur activité après le mariage. Les périodes de chômage sont exclues de l'analyse.

<sup>29</sup> Dans les entreprises modernes, les lois sociales sénégalaises garantissent aux femmes le maintien de l'emploi en cas de maternité.

<sup>30</sup> Quelques chiffres, issus de notre enquête de 2001, montrent bien l'ampleur de la domesticité à Dakar. Environ 30 % des foyers ont une bonne à leur service, un peu plus quand le chef est une femme (32 %). Quel que soit le sexe, environ 39 % des chefs de ménages salariés et 15 % des travailleurs indépendants ont une bonne. Parmi les femmes chefs de ménage qui se déclarent au foyer 38 % ont une bonne, soit presque la même proportion que les femmes salariées. On peut estimer qu'à Dakar environ 100 000 femmes sont domestiques, sans compter les parentes accueillies pour exercer les tâches ménagères.

### 3.4. Les femmes chefs de ménage ne sont pas celles que l'on croit

La croissance du nombre de femmes chefs de ménage est souvent présentée comme la marque d'une plus grande autonomisation des femmes. Or, l'un des faits saillants de l'évolution des structures familiales à Dakar réside dans l'augmentation de la proportion des ménages dirigés par une femme. Ce phénomène, mis en avant dans toutes les études, suggère une remise en question de l'institution matrimoniale. Mamadou Mbodji précise que cette proportion est passée, pour l'ensemble du Sénégal, de 19 % en 1988 à 27 % en 1994 (2002). Pourtant, nos résultats montrent que cette situation de chefs de ménage est rarement choisie par les femmes.

À y regarder de plus près, les réalités que renferment ces ménages ne renvoient pas à une revendication féminine d'autonomisation. Entre 1989 et 2001, selon nos enquêtes, la part des femmes chef de ménage progresse à Dakar, passant de 16 % à 25 %<sup>31</sup> ; ce qui signifie qu'aujourd'hui un chef de ménage sur quatre est une femme ! S'il est tentant d'interpréter cette progression comme le signe d'une plus grande autonomie des femmes à Dakar, la prise en compte de leur statut matrimonial incite toutefois à la prudence. En effet, en 2001 environ un tiers (35 %) des femmes chefs de ménage sont mariées, dont la moitié dans un régime polygame. Ces femmes ne résident donc pas avec leur mari, mais peuvent-elles pour autant être considérées comme chef de ménage<sup>32</sup> ? Seule l'absence physique de l'homme dans le ménage justifie cette appellation. Ne faut-il pas voir ici davantage l'expression d'une nouvelle forme de polygamie urbaine marquée par l'éclatement géographique des coépouses ? Le fait que l'homme ne réside pas dans le ménage ne signifie pas pour autant qu'il n'y exerce pas un rôle déterminant sur le plan économique notamment.

Les chefs de ménages féminins célibataires, très peu nombreux (moins de 4 %), concernent essentiellement les jeunes bonnes migrantes partageant une chambre. Les femmes chefs de ménage divorcées restent minoritaires (12 %). Les plus nombreuses sont veuves, (48 %). La situation était légèrement différente en 1989. En particulier la proportion de veuves était plus faible (35 %) et celle des divorcées plus grande (23 %). Il y a eu en 12 ans une progression du veuvage féminin à Dakar. La proportion de veuves parmi les femmes de plus de 50 ans a en effet progressé de 34 % à 42 %. Elles sont de moins en moins prises en charge par la famille. En 1989, 45 % d'entre elles étaient accueillies par leurs enfants, 23 % par leurs parents ; un tiers seulement (32 %) devenait chef de ménage. La tendance s'inverse en 2001 : plus de la moitié (54 %) est à la tête d'un ménage ; un tiers d'entre elles (34 %) sont hébergées par leurs enfants et une minorité réside chez des parents.

C'est donc de plus en plus suite au décès de son mari qu'une femme accède au statut de chef de ménage. Il s'agit par conséquent d'une situation subie. La progression n'est cependant pas sans lien avec une diminution du remariage des veuves. Si le statut de femme mariée est socialement beaucoup plus respectable pour une femme, il est nettement mieux perçu qu'une femme reste seule après le décès de son mari qu'après un divorce. Le remariage implique souvent une dégradation des conditions de vie matérielle de la femme et de ses enfants. Aussi, rester seule pour une veuve peut être une stratégie pour contourner de telles conséquences. Ne pas se remarier lui permet notamment de préserver le patrimoine pour elle et ses enfants. En effet, en 2001, 76 % des veuves chefs de ménages sont propriétaires de leur logement.

### 3.5. L'informel, secteur privilégié des femmes chefs de ménage

Les femmes chefs de ménage étaient nettement plus actives en 1989 que leurs consœurs qui ne l'étaient pas (respectivement 64 % des femmes chefs de ménages âgées de 30 à 59 ans travaillaient et 38 % des autres femmes du même groupe d'âges). L'écart se resserre en 2001, chef de ménage ou pas, environ une femme sur deux âgée de 30 à 60 ans travaille (50 % pour les chefs de ménage et 46 % de celles qui ne le sont pas).

<sup>31</sup> Selon les résultats de l'enquête ESAM (1994-95), les femmes sont à la tête de 19,7 % des ménages au Sénégal ; les femmes chefs de ménage sont moins nombreuses en milieu rural (14 %) qu'en ville (27 %) et à Dakar 24 % des ménages sont dirigés par une femme. D'une enquête à l'autre la proportion de femmes chefs de ménage progresse régulièrement entre 1988 et 1995 (PNUD, 2000). Nos résultats confirment ce phénomène.

<sup>32</sup> Les enquêtes statistiques ont pour pratique de considérer le chef de ménage *de facto*.

En 2001, les femmes chefs de ménage sont retraitées dans 4 % des cas, 2,5 % recherchent un emploi, 37,5 % seulement exercent un emploi rémunéré (contre 75% chez les hommes). Parmi ces femmes qui travaillent, 3 % exercent des professions d'encadrement, 11,5 % occupent des emplois qualifiés, 12,5 % sont des employées subalternes. Très peu d'entre elles sont des domestiques (2,5 %). La très grande majorité exerce dans le secteur informel : 13 % dans l'artisanat et 57 % sont des petites commerçantes, dont 14 % de produits alimentaires et 43 % de produits manufacturés. Ce sont les femmes chefs de ménage mariées qui travaillent le plus.

En comparaison, les femmes de 25 ans<sup>33</sup> et plus qui ne sont pas chefs de ménage exercent une activité rémunérée dans la même proportion (39 %). Un peu plus de 2 % sont impliquées dans les professions intellectuelles, politiques ou sont cadres supérieurs. Dix sept pour cent occupent des emplois qualifiés, 21 % sont des employées subalternes dont plus de la moitié dans la domesticité (11 %). Elles sont moins nombreuses que les femmes chefs de ménage à exercer une activité indépendante dans le secteur informel, 11 % dans l'artisanat de production, et 46 % sont dans la vente (dont 15 % dans les produits alimentaires, 26 % produits manufacturés et 6 % dans les services).

Le fait que les femmes chefs de ménage soient davantage présentes dans le secteur informel que les autres montre qu'elles exercent surtout des activités de subsistance. Certes, le commerce ne se réduit pas toujours à assurer la survie et certaines femmes se révèlent être de véritables entrepreneurs (Lambert *et al.*, 1992 ; Sarr, 1998 ; Le Cour Grandmaison, 2001), mais la majorité de celles qui exercent dans ce secteur restent de petites commerçantes. Toutefois les ménages dirigés par les femmes ne semblent pas sensiblement plus pauvres que ceux ayant un homme à leur tête. Dans l'ensemble, la répartition selon le niveau de richesse est assez similaire. On trouve toutefois légèrement plus de ménages dont le chef est une femme classés très pauvres<sup>34</sup> (30 %) que de ménages dont le chef est un homme (27 %). Dans la catégorie des ménages aisés, la proportion d'actifs rémunérés est plus importante que dans les ménages pauvres. Ces derniers rassemblent donc moins de personnes productives ; ce qui sous-entend que les charges du chef y sont plus lourdes à assumer. Dans les ménages où le chef n'exerce aucune activité, il y a peu d'effet de substitution, surtout dans la catégorie pauvre. L'absence de ressources générées de l'intérieur suggère que le ménage puise ses ressources à l'extérieur de son seul cercle.

Dans l'ensemble, qu'elles soient chefs de ménage ou pas, les femmes sont donc peu représentées dans les secteurs modernes de l'économie. Différents rapports ont déjà souligné les contraintes à lever pour une meilleure insertion des femmes dans le marché du travail : le déficit en formation technique et en gestion, le manque d'informations sur les potentialités des différents secteurs économiques, le difficile accès au crédit et les préjugés qui entourent le travail féminin (Ministère de la femme, 1996).

#### **4. PRESERVER LES APPARENCES**

Au regard des nombreuses études menées sur la famille à Dakar, au cours des dernières décennies, force est de constater que l'institution matrimoniale se porte bien. Elle demeure une valeur forte, considérée comme la sphère privilégiée de valorisation sociale et économique des individus et des femmes en particulier. Même s'il tend à être plus tardif, le mariage se perpétue au cours des générations comme un passage incontournable. Les divorces, dont la fréquence est importante, sont rapidement suivis de remariage. L'indépendance féminine hors des cadres de l'union conjugale n'est pas une situation facile à assumer socialement. En définitive, c'est essentiellement le décès du conjoint qui conduit les femmes vers le statut de chef de ménage. Cette forme d'autonomisation des femmes renvoie davantage à des situations imposées par le destin qu'à des stratégies délibérées d'émancipation.

Ainsi, à Dakar, le mariage semble avoir encore de beaux jours devant lui. Pourtant, des changements s'opèrent. La persistance des aléas économiques, depuis les années 1970, impose des contraintes dont les conséquences accentuent certaines tendances propres au milieu urbain et qui peuvent, à terme, remettre en

---

<sup>33</sup> La plus jeune des femmes chefs de ménage enquêtées a 25 ans. Nous avons retenu cet âge limite afin de comparer l'activité aux mêmes âges entre femmes chefs de ménage et celles qui ne le sont pas.

<sup>34</sup> Dans la catégorie des ménages très pauvres tenus par des femmes, on compte proportionnellement plus de divorcées (19 %) que dans les autres catégories.

question le contenu des cadres formels du mariage. Parmi ces contraintes, celle de l'insertion croissante des femmes dans le marché du travail est probablement la plus lourde de conséquences. Certes, la forte participation des femmes à l'activité économique urbaine n'est pas une tendance récente, mais elle tend à devenir de plus en plus nécessaire à la survie des ménages. En effet, bon nombre de femmes n'ont plus le choix : il s'agit désormais de concilier les rôles d'épouse, de mère et de travailleuse. L'activité professionnelle des femmes, conçue comme relais nécessaire aux responsabilités du mari, tend à prendre de l'ampleur à Dakar. Le fait qu'elle corresponde, à l'origine, à un réflexe de survie explique, en grande partie, qu'elle se cantonne essentiellement dans le secteur informel. Pour autant, la scolarisation croissante des femmes, qui représente un autre point saillant du mode de vie urbain, a fait naître chez les jeunes générations l'aspiration à un épanouissement par le travail. Nul doute que chez l'élite éduquée, le travail joue avant tout un rôle émancipateur.

L'importance accrue de l'activité féminine devient une menace pour l'équilibre socialement prescrit entre les sexes au sein des unions. En perdant son caractère facultatif, le travail féminin menace la fonction essentielle du conjoint masculin. En contribuant en partie ou en totalité aux besoins de la famille, les femmes qui travaillent outrepassent leur rôle traditionnel pour venir s'imposer dans le domaine réservé des hommes. Pourtant, cette transgression majeure ne peut pas être lue comme une victoire féministe. Si une relative unanimité existe sur la nécessité qui amène la femme à seconder l'homme sur le plan des dépenses du ménage, cette activité ne peut être tolérée que si la femme ne l'utilise pas pour revendiquer une plus grande égalité dans le couple. La société dakaroise se veut très « diplomate » (Nanitelamio, 1995) : on avoue difficilement les aspirations non-conformistes. Il existe un devoir de discrétion pour tout ce qui n'est pas conforme à la norme, et pour les hommes comme pour les femmes, il s'agit avant tout, dans ce domaine comme dans d'autres, de sauver les apparences. De nombreuses femmes sont prêtes à accepter le compromis qui consiste à occulter l'importance de leur contribution aux revenus du ménage. Quel que soit le degré d'implication de sa femme, le mari doit garder la face. Ce devoir de discrétion semble s'imposer comme la solution au conflit que soulève la juxtaposition des rôles d'épouse et de travailleuse des Dakaroises. Tout se passe comme si l'égalité dans le ménage n'était pas un objectif crucial pour les femmes. Même si la donne a changé, l'abnégation habituellement préconisée chez une « bonne épouse » continue de s'exprimer dans toute sa dimension. Les femmes acceptent de renoncer à la reconnaissance sociale de leur pouvoir.

Les jeunes générations de femmes éduquées seront probablement celles qui parviendront un jour à revendiquer à voix haute une plus grande égalité des conjoints dans le mariage. Mais à ce jour, les difficultés d'accès aux emplois salariés de l'économie moderne risquent davantage de discréditer le modèle qu'elles incarnent que de le rendre attrayant aux yeux des autres femmes.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adjamagbo Agnès, Antoine Philippe (2002) « Le Sénégal face au défi démographique », in M.C. Diop (dir.) *La société sénégalaise entre le global et le local*, Paris, Karthala, p. 517-553.
- Antoine Philippe, Bocquier Philippe, Fall A. Salam, Guissé Y. Mbarguane, Nanitelamio Jeanne (1995) *Les familles dakaroises face à la crise*, ORSTOM-IFAN-CEPED, Dakar, 209 p.
- Antoine Philippe, Djiré Mamadou, Laplante Benoît (1995) « Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar », *Population*, n° 1, p. 95-118.
- Antoine Philippe, Nanitelamio Jeanne (1996) « Can polygyny be avoided in Dakar ? », in K. Sheldon, *Courtyards, Markets, City Streets : Urban Women in Africa*, Boulder, Westview Press, p. 129-152.
- Antoine Philippe (2001) « L'approche biographique et ses possibilités pour l'analyse des systèmes de genre », Colloque international : *Genre, population et développement en Afrique*, Abidjan, 16-21 juillet, ENSEA-IFORD-INED-UEPA, 22 p.
- Bocquier Philippe, Nanitelamio Jeanne (1991) « Les déterminants socio-économiques des changements matrimoniaux des femmes de Dakar », Actes du Colloque « *Femmes, Famille, Population* », Dakar, UEPA, p. 369-386.
- Bocquier Philippe (1996) *Insertion et mobilité professionnelles à Dakar*, ORSTOM-Editions, IFAN, Paris, 312 p.



- Bop Codou (1995) « Les femmes chef de ménage à Dakar », *Afrique et développement*, Codesria, Sénégal.
- Bozon Michel (2001) « Rapports sexuels, rapports de pouvoir ? » Comparaison entre l'Amérique Latine et l'Afrique, Colloque international : *Genre, population et développement en Afrique*, Abidjan, 16-21 juillet, ENSEA-IFORD-INED-UEPA, 28 p.
- Callway B., Creevey L. (1994) *The heritage of Islam : Women, Religion and Politics in West Africa*, Boulder, London, Lynne Rienner.
- Cruise O'Brien Donal (2002) « Langue et nationalité au Sénégal, l'enjeu politique de la wolofisation », in D. Cruise O'Brien, M.C. Diop et M. Diouf (dir.) *La construction de l'État au Sénégal*, Paris, Karthala, p. 143-155.
- Delaunay Valérie, Enel Catherine, Lagarde Emmanuel, Diallo Aldiouma, Seck Karim, Becker Charles et Pison Gilles (2001) « Sexualité des adolescents : tendances récentes en milieu rural sénégalais », Paris, CEPED, *Les dossiers du CEPED*, n° 65, 34 p.
- Dial Fatou Binetou (2000) *Promotion sociale et économique après divorce à Dakar*, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, Mémoire de DEA, Département de sociologie, 91 p.
- Dial Fatou Binetou (2001) « Le divorce, source de promotion pour les femmes ? L'exemple des femmes divorcées de Dakar et Saint-Louis (Sénégal) », Colloque international : *Genre, population et développement en Afrique*, Abidjan, 16-21 juillet, ENSEA-IFORD-INED-UEPA, 15 p.
- Diaw Bamba (1997) « Filles et employées de maison au Sénégal : une double vie ardue » in *Femmes et africaines : un double combat*, Environnement africain, n° 39-40, Dakar, Enda, p. 45-77.
- Diop Abdoulaye Bara (1982) « Jeunes filles et femmes de Dakar : conditions de vie et attitudes relatives à la famille, au mariage et à l'éducation sexuelle », *Bulletin de l'IFAN*, Tome 44, série B, n° 1-2, janvier-avril, Dakar, p. 164-212.
- Diop Abdoulaye Bara (1985) *La famille wolof : tradition et changement*, Paris, Karthala, 262 p.
- Fainzang Sylvie et Journet Odile (1988) *La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*, Paris, L'Harmattan, 172 p.
- Faye Cheikh Faty (2000) *La vie sociale à Dakar (1945-1960)*, Paris, L'Harmattan, 320 p.
- Lambert Agnès, Poitou Danièle, Toulabor Christian (1992) « Femmes, commerces, État. Une analyse en termes de relations de genre à partir de trois cas ouest-africains », in J. Bisilliat, *Relations de genre et développement*, Paris, ORSTOM, collection Colloques et Séminaires, p. 277-293.
- Lecarme Mireille (1992) « Territoires du féminin, territoires du masculin. Des frontières bien gardées ? Un exemple dakarais », in J. Bisilliat, *Relations de genre et développement*, Paris, ORSTOM, collection Colloques et Séminaires, p. 295-326.
- Lecarme Mireille (1999) « La « fatigue » des femmes. Le « travail » de la mère », in *Femmes plurielles, la représentation des femmes, discours, normes et conduites* (Actes du Colloque de Clermont Ferrand, 14-16 nov 1996), Paris, Maisons des sciences de l'homme, p. 255-269.
- Lecarme-Frassy Mireille (2000) *Marchandes dakaraises entre maison et marché*, Paris, L'Harmattan, 167 p.
- Le Cour-Grandmaison Colette (1971) « Stratégies matrimoniales des femmes dakaraises », *Cahiers des Sciences Humaines*, Vol VIII, n°2, p. 201-220.
- Le Cour-Grandmaison Colette (2001) « La natte et le manguier », in A. Deluz, C. Le Cour Grandmaison et A. Retel-Laurentin, *Vies et paroles de femmes africaines*, Paris, Karthala, p. 11-67.
- Mama Amina (1997) *Études par les femmes et études sur les femmes en Afrique durant les années 1990*, Dakar, Codesria, 129 p.
- Mbodji Mamadou (2002) « Le Sénégal entre rupture et mutations, Citoyennetés en construction » in M.C. Diop, *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, p. 575-600.
- Ministère de l'économie, des finances et du plan (Direction de la Prévision et de la Statistique) (1998) *Enquête démographique et de santé au Sénégal 1997 (EDS III)*. Dakar-Calverton, DHS – Macro International, 238 p.

- Ministère de l'économie et des finances (Direction de la Planification et des Ressources Humaines) (2001) *L'approche genre au Sénégal : des stéréotypes sexistes à l'équité*, Dakar, 42 p.
- Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille (1996) *Plan d'action de la Femme 1997-2001*, Dakar, 126 p.
- Nanitelamio Jeanne (1995) « Insertion urbaine et représentations des statuts féminins », in P. Antoine et A.B. Diop, *La ville à guichets fermés ?* Dakar, IFAN/ORSTOM, p. 277-289.
- Ndione Emmanuel Seyni (1993) *Dakar, une société en grappe*, Paris, Karthala-Enda, 212 p.
- Niang Oumoul Khayri (1997) « Emploi des femmes dans les entreprises de transformation des produits halieutiques », in B. Fall, *Ajustement structurel et emploi au Sénégal*, Dakar, Codesria, p. 201-231.
- Programme des Nations Unies pour le développement (2000) *Les Sénégalaises en chiffre, analyse des données socio-démographiques, économiques et politiques relatives aux femmes*, Dakar, PNUD, 182 p.
- Razafindrakoto Mireille, Roubaud François (2002) « Pauvreté urbaine et récession en Afrique subsaharienne : éléments de diagnostic », in J.P. Cling, M. Razafindrakoto et F. Roubaud (dir.) *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, Economica, p. 111-140.
- Sarr Fatou (1998) *L'entrepreneuriat féminin au Sénégal : la transformation des rapports de pouvoirs*, Paris, L'Harmattan.
- Thoré Luc (1964) « Mariage et divorce dans la banlieue de Dakar », *Cahiers d'études africaines* n° 4, Vol IV, p. 479-551.
- Unicef (2000) *Analyse de la situation de la femme et Afrique de l'Ouest et du Centre*, Abidjan, CEPRASS, 211 p.
- Werner Jean-François (1993) *Marges, sexe et drogues à Dakar*, Paris, Karthala, 292 p.